

## révision pour imprévision

Par **Visiteur**, le **05/12/2006** à **14:31**

Bonjour :

Nous savons tous que le sujet de la révision du contrat a suscité une vive controverse doctrinale entre ceux qui admettent la révision pour imprévision et ceux qui sont contre.

Nous savons aussi que les partisans et les adversaires de la révision ne leur manquent pas d'arguments.

A ce niveau je me permets de demander à chaque juriste quel que soit sa nationalité de nous faire part de son propre point de vue.

Est-il d'accord avec la solution donnée par le législateur de son pays ?

Autrement dit, s'ajoute-t-il au courant des partisans ou à celui des adversaires et pourquoi ?

J'espère que le sujet suscitera votre attention

Par **Blacky**, le **18/12/2006** à **02:05**

Je pense que ce débat aurait sa place dans l'actualité mais je ne suis pas modérateur donc je laisse mon commentaire sous forme de supposition.

Pour mon avis, je le donne bientôt, suis un peu trop fatigué pour vraiment réfléchir maintenant ;)

Mais le sujet peut être très intéressant !

Par **gerald**, le **18/12/2006** à **08:42**

La question de la révision du contrat pour imprévision présente un intérêt en droit positif et comparé, et particulièrement en droit français puisque les solutions divergent selon que l'on se trouve en droit public ou en droit privé.

Le juge judiciaire refuse en effet la révision du contrat pour imprévision (Cass. 1876 Canal de Craponne) car l'imprévision est simplement un fait rendant le contrat plus difficile à exécuter, mais pas impossible (cas de force majeure).

Au contraire la révision pour imprévision a été admise par le juge administratif (CE 1916 Gaz de Bordeaux) pour des raisons tenant à la nature du contrat et des parties en présence.

L'imprévision est retenue lorsqu'elle crée un déséquilibre, un bouleversement de l'économie du contrat. La raison de cet arrêt est la volonté d'éviter l'interruption du service public.

Certains ont critiqué cette position du Conseil d'Etat au motif que le juge est mal placé pour

apprécier si sa décision sera bonne ou mauvaise parr apport à l'économie nationale.